

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2017237	Date d'inspection Le 05 juillet 2022
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de téléphone (506) 853-7529
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	05 juil. 2022	05 juil. 2022
Commentaires : La preuve de dossier criminel avec secteur vulnérable n'était pas dans le dossier de l'employé. L'exploitant a montré qu'elle avait reçu la date d'expiration mais qu'elle a probablement perdu la copie. L'exploitant a tout de suite envoyé l'éducatrice pour faire la demande d'un nouveau dossier. L'éducatrice a été avisé qu'elle devra l'avoir afin de retourner au travail. L'exploitante a envoyé la preuve de conformité au mentore par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de la visite, le mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer les enfants lors des jeux libres à l'extérieure. Le mentor a remarqué que les enfants demandaient souvent pour entrer boire de l'eau à l'intérieur alors le mentor a eu une discussion avec les éducatrices et avec l'administrateur à propos des possibilités d'emporter les bouteilles d'eau des enfants dehors avec eux ou d'avoir une bouteille d'eau communautaire et des gobelets que les enfants pourraient utiliser pour réduire les vas-et-viens et pour ne pas que ça nuise à la supervision. L'administrateur a confirmé qu'ils ont justement un porte-bouteille d'eau pour cette utilité et l'administrateur confirme qu'ils vont commencer à l'utiliser.

original signé par
Erika Hickey

05 juillet 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date